

Sommaire des résultats financiers 2004 des fabriques

Faits saillants

Il y avait 221 fabriques de paroisse en 2004. Celles-ci sont des personnes morales constituées en vertu de la Loi sur les fabriques. 122 desservent des paroisses de moins de 2000 personnes de population, 42 entre 2000 et 5000, 37 entre 5000 et 15000 et 20 de plus de 15000.

112 fabriques ont un budget d'opération de moins de 100 000 \$ par année, 82 entre 100 000 \$ et 300 000 \$, 20 entre 200 000 \$ et 500 000 \$ et 9 ont un budget de plus de 500 000\$.

Près de 1500 bénévoles sont engagés comme membres d'une assemblée de fabrique de paroisse. Ensemble, ils font des efforts constants pour rechercher le financement requis pour l'œuvre pastorale de l'Église et de ses communautés chrétiennes paroissiales, et pour assurer une saine gestion administrative, juridique et financière des fabriques de paroisse.

Situation financière

La situation financière des fabriques du diocèse semble demeurer globalement stable. Les résultats de 2004 présentent un surplus de 1 218 171 \$. Cependant, cette situation s'explique en grande partie par une diminution significative de 1 842 807 \$ des dépenses consacrées aux réparations majeures. La tendance de la majorité des postes budgétaires est, depuis 1997, stable ou en légère diminution. En fait, les revenus généraux n'augmentent pas et les dépenses sont maintenues en fonction des revenus disponibles, forçant les fabriques à adopter des stratégies comme la réduction du personnel pour maintenir les dépenses au même niveau à chaque année et à reporter dans le temps les investissements requis pour les réparations majeures sur leur parc immobilier.

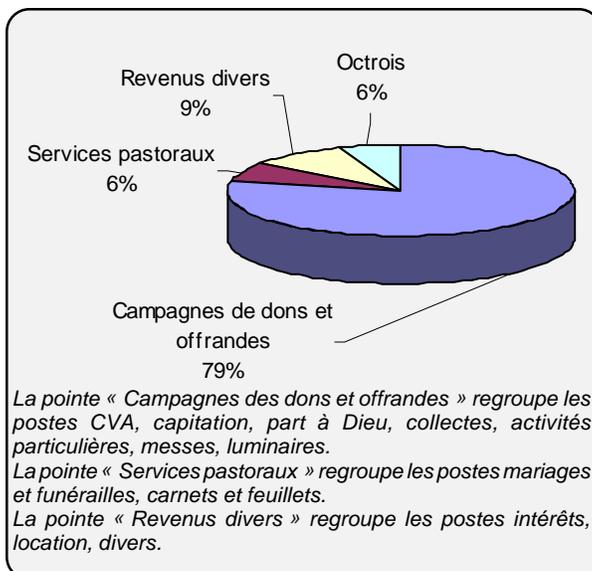
Revenus

Les revenus globaux ont augmenté de 113 369 \$ (+0,31 %) p/r à 2003.

Les campagnes de dons et offrandes représentent 78 % des revenus des fabriques de paroisse. Les dons, en 2004, ont augmenté globalement de 742 289 \$ (+2,66 %) p/r à 2003. La Capitation a augmenté passant de 5.5 à 6 millions \$ et les collectes de maintiennent à environ 7,2 millions \$. La CVA est de 7,6 millions.

Les services pastoraux (mariages, funérailles, carnet " Prions en Église " et les bulletins paroissiaux) ont augmenté de 251 957 \$ (+12,1%) par rapport à 2003.

Les octrois et subventions qui étaient en 2003 de 2 178 330 \$ sont, en 2004, de 715 437 \$, une diminution 1 462 893 \$ (- 67,16%).



Présentation

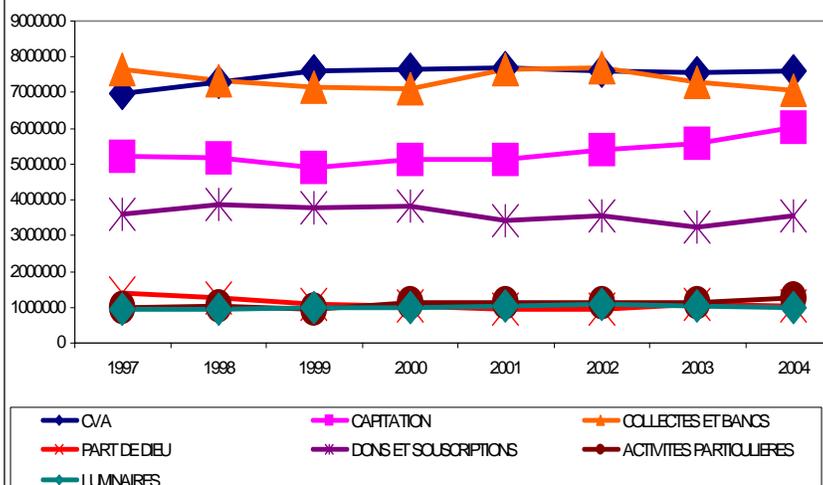
Ce nouveau bulletin "Mémo-AF" présente le sommaire général des résultats financiers de fabriques de paroisse de l'année 2004. De plus, avec celui-ci, vous recevez les documents suivants :

- 1- Le comparatifs des cinq dernières années sur les opérations de votre fabrique, des comptes en fiducie et le comparatif du cimetière s'il y a lieu;
- 2- Le sommaire des états comparatifs des cinq dernières années de l'ensemble des fabriques;
- 3- Les états des résultats de la Corporation de l'Archevêque catholique romain de Québec et du Fonds d'assistance aux fabriques;
- 4- La mise à jour du sommaire du Cahier des membres de l'Assemblée de fabrique.

Mai est la période où une majorité de fabriques font leur campagne de financement annuelle soit par la Capitation soit en relançant leur C.V.A. Merci à tous ceux et celles qui bénévolement s'engagent dans cette importante opération. Merci à tous ceux et celles qui acceptent de donner généreusement. Tous ces gestes témoignent de ce désir de soutenir une Église porteuse de la Bonne Nouvelle du Christ qui est soucre infinie de vie et qui est constamment présent avec nous à la construction d'un monde rempli d'espoir et d'humanité.

Rémy Gagnon, resp.

Tendance des sommes recueillies en dons



Dépenses

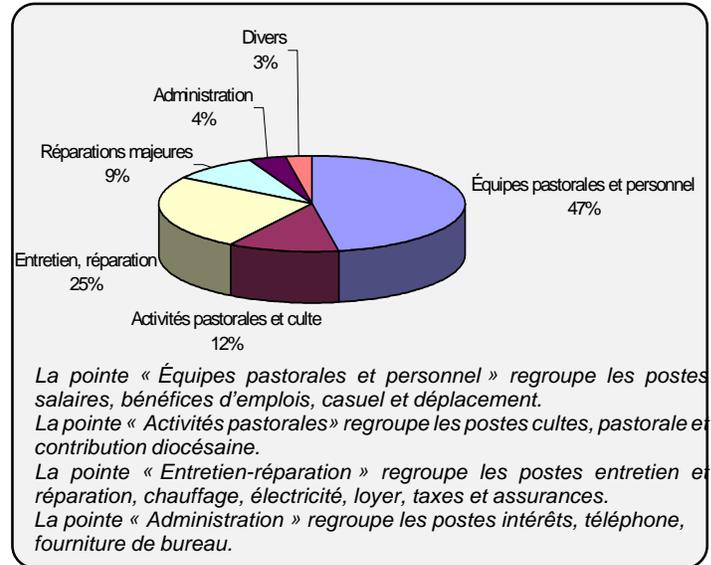
Les dépenses globales ont diminué par rapport à l'année 2003 de 1 718 515 \$ (-4,64 %).

Les dépenses affectées aux salaires ont augmenté de 83 137 \$ (+0,5 %). L'étude statistique des budgets 2004 indique que le personnel en pastorale représente 41 % de la masse salariale nette et que le personnel de bureau et de soutien des fabriques est de 59 %.

Les salaires des équipes pastorales et du personnel et les activités pastorales et de culte, représentent 59 % des dépenses.

Les frais liés à l'énergie, les assurances et l'entretien-réparation du parc immobilier des fabriques ont diminué de 145 426 \$ (-1,6 %) et représentent 25 % des dépenses. Rappelons qu'en 2003, les coûts liés à l'énergie, chauffage et éclairage pour l'ensemble des paroisses avaient subi une augmentation de 938 000 \$ par rapport à 2002.

Les travaux majeurs qui étaient en 2003 de 5 069 935 \$ sont, en 2004, de 3 227 126 \$, une diminution de 1 842 807 \$ (-36 %). En ajoutant les travaux majeurs (9 %), le parc immobilier représente 34 % des dépenses globales.



Résultats

Ensemble, les 221 fabriques ont un surplus d'opération de 1 218 171 \$.

Le nombre de fabriques de paroisses montrant un déficit des opérations courantes pour l'année 2004 est de 49 fabriques par rapport à 66 en 2003 et 43 en 2002.

Réserve

La réserve nette de l'ensemble des fabriques a augmenté en conséquence passant de 31,1 millions \$ à 33,2 millions. Le surplus cumulatif, la diminution des sommes consacrées aux travaux majeurs et la vente d'actifs expliquent cette augmentation.

Placements et emprunts

Les placements sont de 30 897 379 \$ et les emprunts de l'ordre de 1 376 957 \$.

Revenus et dépenses (8 ans)

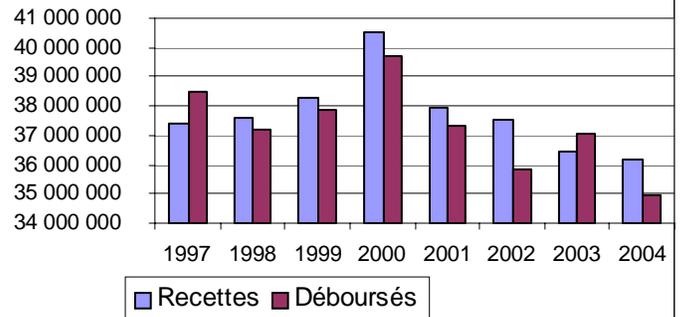


Tableau des fabriques avec déficit par population

| Population | Nombre total de fabriques par population en 2003 | Nombre de fabriques avec déficit d'opération courante (sans aucune réparation majeure) en 2003 | % par au nombre de fabriques de la catégorie | Nombre total de fabriques par population en 2004 | Nombre de fabriques avec déficit d'opération courante (sans aucune réparation majeure) 2004 | % par au nombre de fabriques de la catégorie |
|---------------|--|--|--|--|---|--|
| 500 et moins | 14 | 5 | 36% | 14 | 7 | 50% |
| 501 à 1000 | 56 | 17 | 30% | 56 | 13 | 23% |
| 1001 à 2000 | 52 | 18 | 35% | 52 | 15 | 29% |
| 2001 à 3000 | 23 | 6 | 26% | 23 | 3 | 13% |
| 3001 à 5000 | 19 | 6 | 32% | 19 | 3 | 16% |
| 5001 à 9000 | 23 | 4 | 17% | 21 | 2 | 10% |
| 9001 à 15000 | 16 | 4 | 25% | 16 | 2 | 13% |
| 15001 et plus | 20 | 6 | 30% | 20 | 4 | 20% |
| Totaux | 223 | 66 | | 221 | 49 | |

Fonds des messes et dépôts funéraires

La tendance générale depuis 1997, du fonds des messes et du fonds " dépôts funéraires" est à la baisse.

Cimetières

185 cimetières sont administrés par les fabriques. 129 ont connu un surplus d'opération et 56 un déficit. 151 374 \$ de travaux majeurs y ont été réalisés.

Tableau 2004 des résultats financiers des 221 fabriques

| | | 2002 | 2003 | 2004 |
|-----------------------------|--|--------------|--------------|---------------------|
| Budget d'opération | <i>Surplus</i> | 151 | 115 | 140 |
| | <i>Déficit d'opération courantes</i> | 43 | 66 | 49 |
| | <i>Déficit avec réparations majeures</i> | 31 | 42 | 32 |
| | <i>Déficit au total</i> | 74 | 108 | 81 |
| RÉSERVE | <i>En augmentation</i> | 159 | 120 | 142 |
| | <i>En diminution</i> | 66 | 103 | 79 |
| | <i>Aucune réserve (dette)</i> | 10 | 10 | 8 |
| REVENUS | <i>En augmentation</i> | 89 | 59 | 96 |
| | <i>En diminution</i> | 45 | 100 | 60 |
| | <i>Stable</i> | 91 | 64 | 65 |
| Réparations majeures | | 102 | 109 | 91 |
| | <i>Montant</i> | 5 051 667 \$ | 5 069 935 \$ | 3 227 128 \$ |

Les états des résultats de la Corporation de l'Archevêque catholique romain de Québec et du Fonds d'assistance aux fabriques.

Les résultats présentent un déficit d'opération de 2,16 millions \$ comblé par la contribution du Fonds de prévoyance à même ses produits de l'exercice 2004. Il faut noter la contribution au déficit actuariel du fonds de retraite de 294 000 \$.

La contribution des fabriques à la Corporation de l'Archevêque catholique romain de Québec est de 2 189 091\$. Celle-ci assure le financement de 43% des dépenses pour les activités diocésaines qui s'élèvent à 5 034 360\$.

Le Fonds d'assistance aux fabriques

Le Département des fabriques collabore avec le comité de gestion du Fonds d'assistance aux fabriques. Le but de ce Fonds est d'aider de diverses façons, principalement sous forme de prêts, les fabriques de paroisse. Ses membres sont : Mgr Jean-Pierre Blais, v.g., Claude Laliberté, d.p., président, André Desrochers, Réal Fortin, Yvon Bussièrès et Rémy Gagnon, secrétaire du comité.

Au 31 décembre 2004, le solde du fonds est de 8,5 millions \$. De ce fonds, 928 242 \$ sont prêtés à 13 fabriques. L'aide aux fabriques, en 2004, a été de 455 982 \$. Cet aide se répartie de la façon suivante: 15 000 \$ sous forme de contribution pour le financement d'études (plans directeurs immobiliers et études prospectives), 33 700 \$ pour la campagne "média" de sollicitation de dons de mai 2004, 172 000 \$ pour les études et les projets pilotes sur les méthodes de campagne annuelles de sollicitation et sur le programme de dons planifiés, 60 000 \$ pour la démarche sur l'avenir des communautés chrétiennes et 150 000 \$ pour le déficit actuariel du Fonds de retraite des employés laïcs (part des fabriques employeurs).

La tournée d'information de l'ARC



Certains d'entre vous ont peut-être reçu une invitation et un formulaire d'inscription pour la tournée d'information de l'ARC (agence du revenu du Canada)

Depuis les sept dernières années, la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada (ARC) offre des séances d'information gratuites intitulées « La tournée d'information » à travers le Canada. Ces séances d'information gratuites seront tenues de nouveau cette année, ce qui marquera la huitième année d'aide aux organismes de bienfaisance enregistrés à se conformer à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Cette année, les séances mettront l'accent sur la version révisée de la *Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance* (formulaire T3010A), notamment les changements annoncés dans le budget fédéral de 2004.

Les dates de cette tournée ne sont pas encore connues pour la région de Québec. Le diocèse a mis à la disposition de l'ARC une salle et dès que les dates seront connues nous vous en informerons. Pour plus d'information, vous pouvez consulter <http://www.cra-arc.gc.ca/tax/charities/roadshow/menu-f.html> ou contacter Claude Lestage, conseiller au 688-1211 poste 288.



Nouvelle façon de faire pour bénéficier du tarif préférentiel de Postes Canada pour le service média poste sans adresse.

Depuis le mois de mai 2005, Postes Canada a procédé à des changements dans la façon de faire pour bénéficier du tarif préférentiel pour le service de média poste sans adresse; Tout doit se faire par l'Internet (<http://www.canadapost.ca/segment-f.asp>).

La marche à suivre est simple et est entièrement et clairement expliquée sur le site du département des fabriques. En plus de bénéficier du tarif réduit de \$ 0.086 par document, cette nouvelle façon de faire vous fait bénéficier d'un rabais additionnel de 2% du montant total de la facture.

Pour plus d'information, contactez Claude Lestage, conseiller.

Travaux d'entretien de bâtiment par des bénévoles

Par Jean Tremblay, responsable du Département de la Construction

La question nous est souvent posée, suite à une vérification auprès de la Commission de la construction du Québec, voici donc l'information sur les modalités à suivre.

Tout travail de construction, qu'il s'agisse d'érection, d'entretien, de réparation, de rénovation ou de démolition d'un bâtiment, est assujéti à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la Construction (L.R.Q. c.R-20). Ainsi, toute personne faisant exécuter ou exécutant un tel travail est assujéti à cette loi à moins de bénéficier d'une exclusion prévue à l'article 19. Or, aucune de ces exceptions ne traite du bénévolat, ainsi une telle activité est forcément soumise aux impératifs fixés par la Loi.

Cependant, dans un souci de ne pas outrepasser l'esprit de la loi, ni d'entraver la poursuite d'activités ou d'actions socialement louables, la Commission de la construction du Québec (CCQ), tout comme l'industrie, a été amenée à définir un cadre où le travail de construction bénévole est toléré. Cet encadrement peut s'énoncer comme suit : " Tout travail exécuté sans contrainte, sans obligation et sans salaire à des fins exclusivement non lucratives par un organisme communautaire qui existe pour fins de charité ou d'entraide collective ". Dans un tel contexte, le terme sans salaire doit s'entendre comme étant sans aucune rémunération, rétribution, allocation, gratification ou troc de quelque nature que ce soit.

Lorsque toutes ces conditions ne sont pas respectées, nous ne sommes plus en présence de bénévolat et toute personne oeuvrant à des travaux de construction devra, en de telles circonstances, être détentrice du certificat de compétence requis et être rémunérée conformément à la convention collective applicable.

La Commission de la construction du Québec par le biais de son service de l'inspection, a le mandat de procéder à toute vérification jugée utile afin d'établir le statut de toute personne oeuvrant à des travaux de construction. À cet effet, tous les responsables des fabriques doivent fournir à la C.C.Q. la liste des personnes qui agiront à titre de bénévole et à quelles tâches elles seront assignées, en précisant les périodes prévues de travail. Cette liste doit contenir l'information suivante :

- 1) le lieu du chantier ;
- 2) le nom de la personne qui agit à titre de bénévole avec son adresse ou son numéro d'assurance sociale (N.A.S.) ;
- 3) le type de travaux qu'elle effectuera ;
- 4) la durée prévue des travaux.

Vous devez faire parvenir cette liste, par télécopie, à la Direction de l'application des conventions collectives à la C.C.Q. au numéro : (514) 736-6723. Par la même occasion, les responsables des fabriques doivent avertir leur assureur et transmettre les mêmes informations fournies à la C.C.Q.

Rappel : Logiciel comptable

L'année financière 2004 est la dernière année où les rapports financiers manuels sont acceptés. D'après le Département de l'informatique, 19 fabriques n'ont pas informatisé leur comptabilité. Celles-ci doivent au choix prendre entente avec une autre fabrique pour que leur comptabilité soit tenue à l'aide du logiciel ou encore prendre contact avec le Département de l'informatique.



Rappel: Pour favoriser l'accès aux personnes malentendantes

L'Association des malentendants québécois et l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec invite chaque assemblée de fabrique à être attentive aux besoins des personnes malentendantes pour favoriser une meilleure participation de celles-ci. Communiquez avec l'A.M.Q: Pierre Nadeau, de l'Institut de réadaptation en déficience physique (529-9141 poste 2340 et Vincent Dufour de l'A.M.Q. 623-5080

Création du Comité diocésain du patrimoine religieux

M. le Cardinal Marc Ouellet a publié un décret constituant le Comité diocésain du patrimoine religieux, le 11 mars 2005. Tenant compte de la situation précaire dans laquelle se trouvent beaucoup des lieux de culte patrimoniaux et de la nécessité de trouver les meilleures solutions pour préserver cet héritage culturel et religieux, le Comité a le mandat de:

- 1- recommander à l'Archevêque les orientations politiques à prendre comme Église de Québec en matière de patrimoine religieux et des lieux de culte paroissiaux;
- 2- recommander des partenariats, protocoles et ententes de financement en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux paroissial;
- 3- recommander les positions à prendre à la suite de l'étude des fabriques de paroisse sur l'utilité pastorale de conserver la propriété de toutes leurs églises et de tous leurs presbytères;
- 4- déterminer les conditions de la disposition des actifs immobiliers de l'Église, soit parce qu'ils sont propriétés du diocèse, soit parce qu'ils sont propriétés des fabriques;
- 5- analyser les diverses situations problématiques en matière de patrimoine religieux et des lieux de culte, et suggérer des pistes de solutions;
- 6- coordonner, avec la direction du service des communications, les informations qui doivent être diffusées.

Les membres sont Mgr Jean-Pierre Blais, modérateur de la curie, Rémy Gagnon, resp. du Département des fabriques, Jean Tremblay, resp. du Département de la construction, Loïc Bernard, ptre et Gisèle Roy, c.n.d., vice-chancelier.

Congrès annuel de l'Association des cimetières catholiques



Le congrès aura lieu les 2 et 3 juin 2005 au Centre culturel de Baie-Comeau, 40 avenue Mance. Comme à chaque année divers ateliers seront offerts: gestion et entretien des cimetières, "fiducie funéraire", rituels du deuil, colobarium, etc. Les frais d'inscription sont de 125 \$ par personnes si celle-ci se fait avant le 15 mai. Pour information et inscription, 1-819-732-0894.